

Éléments de réponse du Maître d'ouvrage à la contribution n°1 de M Thierry Ruf

Monsieur Ruf,

Nous pensons comme vous que ce débat est un vrai exercice démocratique. Il sera l'occasion d'améliorer les connaissances du grand public sur les problèmes de l'eau dans la région et par là même d'élever le niveau des débats, ainsi que de partager les conclusions sur les réponses à apporter aux différents problèmes qui se posent ou s'annoncent.

Nous tenons toutefois à apporter quelques éléments de réponse à certains points de votre contribution n°1 :

Le dimensionnement du projet

Le projet actuel n'est en aucun cas un sous-projet recyclé de l'ancien projet d'adduction d'eau vers Barcelone, abandonné à la fin des années 1990. Il s'agit d'un projet à part entière, dédié à l'aménagement du territoire régional. A ce titre, il a été pré-dimensionné pour tenir compte des besoins en eau, des économies nécessaires sur les consommations et de l'état des ressources locales. Toutes les données du bilan ressources/besoins sont indiquées dans le DMO (dossier du maître d'ouvrage) et détaillées dans les rapports de l'étude d'opportunité (disponibles sur le site du débat public).

On y comprend notamment que Aqua Domitia n'a pas vocation à répondre à la totalité des besoins en eau de la zone de projet, mais vient en complément (à hauteur de 40% des besoins) des ressources locales et des économies d'eau attendues. Le projet peut apparaître à certains trop petit et à d'autres pharaonique. En fait, ce projet a été dimensionné au plus près des besoins afin d'optimiser l'investissement et la mobilisation des finances publiques.

Dans le projet d'aqueduc vers Barcelone le débit de transfert était de 15 à 19 m³/s vers Barcelone, pour un volume annuel de 200 à 400 Mm³. La desserte du Languedoc n'était prévue qu'à la marge du projet. Les problèmes du Languedoc n'allaient donc pas être réglés par cet ouvrage.

L'abandon du projet vers Barcelone a été décidé à l'issue d'un grand débat mené en Espagne, à l'échelon régional et national, afin de comparer les différentes solutions envisageables : amenée de l'eau de l'Ebre, du Rhône ou désalinisation de l'eau de mer. C'est la solution de la désalinisation qui a été retenue suite à l'adoption du plan hydrologique national Espagnol en 2000. Aujourd'hui, une partie des usines de dessalement d'eau de mer sont d'ailleurs réalisées ou en construction. La raison de ce choix n'a pas été seulement le coût énergétique, car la solution choisie est encore plus dépendante de l'énergie que le transfert de l'eau du Rhône.

Un projet de petite hydraulique ?

Vous qualifiez le projet de « petite hydraulique » en retenant un débit qui n'est pas celui d'Aqua Domitia : le projet mobilise au total 2,5 m³/s et non 1 m³/s.

En comparant notre projet avec les projets Marocains de petite et moyenne hydraulique, vous faites référence à des projets d'hydraulique villageoise, en général limités à de petits canaux irriguant quelques dizaines ou quelques centaines d'hectares autour d'un village. Cela n'a rien à voir avec un projet d'envergure régionale de 2,5 m³/s et 150 km de conduites.

Les superficies agricoles qui pourront être desservies

Votre calcul des superficies irrigables est erroné : vous ne reprenez pas le bon débit du projet (2,5 m³/s) et vous n'utilisez pas les règles de dimensionnement qui intègrent un « foisonnement » des besoins (ils n'interviennent pas tous simultanément). Les chiffres exacts sont indiqués dans le DMO. Le projet doit permettre d'irriguer 10 000 à 15 000 ha, sur la base des standards d'irrigation de la région, chiffres validés par les instances agricoles. Cela représente 10 à 15 fois plus que vos chiffres. Ces superficies ne seront bien entendu pas réduites à une fine bande le long de l'adducteur, mais l'eau sera apportée au plus près des besoins par des réseaux de distribution, qui couvriront ces zones de besoins.

En revanche, il n'a jamais été question d'irriguer la totalité des surfaces agricoles du Languedoc. Tout d'abord c'est un non-sens économique. De plus, cela ne serait pas justifié car la totalité des cultures ne le nécessitent pas. Enfin, il serait infondé de vouloir irriguer toutes les cultures avec de l'eau du Rhône alors que parfois les ressources locales suffisent. Le transfert de l'eau du Rhône doit se limiter aux zones qui sont ni trop éloignées de la ressource, ni situées à une altitude trop élevée, afin de rester rationnel d'un point de vue énergétique.

Qui bénéficiera du projet ?

Aqua Domitia n'a pas pour vocation de desservir la totalité des besoins en eau de la région. Son dimensionnement est issu d'une analyse des besoins, des économies potentielles et des ressources locales disponibles.

La desserte (notamment agricole) sera faite en fonction des zones de besoin effectif, qui ne peuvent pas être desservies par des ressources locales, et sur lesquelles les agriculteurs montreront leur capacité à s'organiser en ASA pour réaliser les dessertes locales. Cette structuration en ASA (que vous recommandez par ailleurs) sera un gage de l'engagement des agriculteurs à utiliser et entretenir le réseau. Ce sera donc un gage de la pérennité des ouvrages et de l'investissement public.

L'impact des ouvrages d'origine de BRL sur l'économie locale

C'est un fait que les ouvrages d'origine de BRL ne sont pas utilisés à 100% de leur capacité. Pour autant, affirmer que leur réalisation est un échec est une contre-vérité. Ces ouvrages hydrauliques ont fortement contribué à l'évolution des territoires équipés. L'impact économique de ces ouvrages a pu être quantifié en 1998 par une thèse (Isabelle Carrière) : au niveau agricole, ils ont permis la création d'une valeur ajoutée supplémentaire de 44 M€/an (valeurs HT 1998) et la création de 2000 emplois. Plus globalement, leur impact sur l'économie régionale a été évalué à une augmentation de valeur ajoutée de plus de 100 M€/an.

Dans votre allusion à nos confrères de la SCP, nous sommes surpris d'apprendre que leur logique de développement ait été très différente et beaucoup plus vertueuse : au même titre que BRL, ils transfèrent une ressource abondante et régulée (l'eau du Verdon et de la Durance) vers des territoires en déficit. C'est pourquoi nous vous serions très reconnaissants de préciser votre analyse.

Le coût du projet

Au delà des erreurs que vous faites en divisant le coût du projet et des réseaux de desserte par un débit et une superficie erronés, votre approche qui consiste à rapporter le coût du projet au seul usage agricole est également erronée. En effet, le projet Aqua Domitia est clairement multi-usage. Il faut donc rapporter son coût à la somme des usages : agricoles, renfort et sécurisation eau potable, espaces verts, substitution de prélèvements dans le milieu, etc.

D'autre part, à l'échelle des budgets de la Région et des Départements, le projet Aqua Domitia, qui serait réalisé sur au moins 10 ans, représenterait moins de 1% des budgets. Il n'y a donc aucun risque que nos collectivités se retrouvent dans la situation de la Grèce à cause d'Aqua Domitia.

Une logique de l'offre ?

Le programme Aqua Domitia n'est pas une offre commerciale. C'est un projet d'aménagement du territoire qui ne s'amortira que sur le long terme et dont la rentabilité propre est faible. Le produit des ventes d'eau attendu couvrira les charges d'exploitation tout en assurant la maintenance et l'amortissement du patrimoine sur 30 à 40 ans. Mais la réalisation de chaque maillon du projet engendrera le plus souvent un déficit pendant les 20 premières années d'exploitation.

La décision de la Région de réaliser (ou non) le projet sera donc prise après le débat, non pas dans une logique commerciale d'augmenter les bénéfices de BRL, mais afin de répondre à une nécessité concrète de faire face à l'évolution des besoins en eau sur cette partie du territoire. BRL ne verra pas ses résultats augmenter, au contraire : le groupe devra réinvestir une partie des résultats de la concession d'origine, dans ce nouveau projet. La part du projet financée par BRL sera calculée maillon par maillon et dépendra du compte d'exploitation prévisionnel de chaque maillon. Le reste du financement devra provenir de subventions publiques et de contributions des bénéficiaires.